

LES 7 PRINCIPES COOPÉRATIFS INTERNATIONAUX

→ Comment se traduisent-ils dans les Banques Populaires en 2019

n°1



ADHÉSION VOLONTAIRE ET OUVERTE À TOUS

4,4 millions de sociétaires au sein des 14 Banques Populaires

47,7% des clients des Banques Populaires sont sociétaires

n°2



POUVOIR DÉMOCRATIQUE EXERCÉ PAR LES MEMBRES

16% des sociétaires ont voté lors des Assemblées générales ordinaires ou mixtes

83% de participation des administrateurs aux Conseils d'administration

44% de femmes administratrices

n°3



PARTICIPATION ÉCONOMIQUE DES MEMBRES

1,50% de rémunération des parts sociales en 2018

84% des sociétaires économiquement actifs au sein de leur coopérative

n°4



AUTONOMIE ET INDÉPENDANCE

100% le capital social des Banques Populaires est détenu à 100% par les sociétaires

n°5



ÉDUCATION, FORMATION ET INFORMATION

5,9M€ de dépenses consacrées à la vie coopérative et à la communication aux sociétaires

708 réunions de sociétaires (entre 10 et 3000 participants)

83% des administrateurs formés par leur banque et par la Fédération Nationale des Banques Populaires

n°6



COOPÉRATION ENTRE LES COOPÉRATIVES

Le réseau des Banques Populaires :

- est membre fondateur de la CIBP (regroupe des banques coopératives dans le monde)
- participe à Coop FR (organisation représentative du mouvement coopératif français)
- est représenté au Conseil Supérieur de la Coopération

8 Banques Populaires soutiennent la Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de leur territoire

n°7



ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

7 Banques Populaires ont remis des prix associatifs sur vote des sociétaires

18,3M€ consacrés à l'engagement sociétal des Banques Populaires sur leur territoire (en mécénat direct, via des fondations ou à travers des partenariats non commerciaux)